

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

8529/90 (Presse 133)

1424th Council meeting
- General Affairs -
Brussels, 17 September 1990

President: Mr Gianni DE MICHELIS,
Minister for Foreign Affairs
of the Italian Republic

17. IX. 1990
unm/PT/ac

United Kingdom:

Mr Douglas HURD

Secretary of State for Foreign and
Commonwealth Affairs

Mr Tristan GAREL-JONES

Minister of State, Foreign and
Commonwealth Office

o

o

o

Commission:

Mr Jacques DELORS

President

Mr Frans H.J.J. ANDRIESEN

Vice-President

Mr Abel MATUTES

Member

unw/PT/mh

17.IX.90

introduction of measures to monitor the embargo and to reinforce the sanctions against Iraq within the competent institutions.

In this perspective they renew their urgent appeal to all States to apply strictly, and make their nationals apply strictly, the Resolutions of the Security Council. To this end they agreed to make diplomatic demarches vis-a-vis those countries suspected of not respecting the embargo in order to make them join the international action decided upon by the UN and to envisage, if needed, the introduction of appropriate measures - economic and others - in conformity with the UN Security Council Resolutions against States not respecting the embargo.

In line with their decisions taken at the extraordinary ministerial meeting of 7 September in Rome, and in the spirit of Article 50 of the UN Charter, the Community and its Member States reaffirm their commitment to provide substantial short-term economic assistance to the countries most seriously affected by the strict implementation of the embargo and notably Egypt, Jordan and Turkey. The Community is determined to assist these countries in the sacrifices imposed on them by the present international crisis. The Community welcomes the substantial national contributions already announced by some Member States and notes the intention of other Member States to announce their contributions shortly. The economic assistance proposals submitted by the Commission (ECU 1,5 billion) will be examined as a matter of urgency. In this connection the Commission will provide an updated assessment of the needs of the countries concerned, the contributions already announced by other countries and international institutions, as well as the national contributions of Member States. The Council will adopt its final decision before the end of September.

At the same time the Community and its Member States commit themselves to examine - in concertation with other countries and international institutions - the possibility of economic assistance in favour of other countries also affected by the Gulf crisis.

Emergency Community aid for refugees from Iraq and Kuwait

The Council confirmed that substantial Community assistance was needed, over and above the humanitarian aid already provided by the Community, to assist the repatriation of refugees from Iraq and Kuwait.

The Council noted that the Commission had released a further ECU 15 million on 5 September 1990 and was proposing that another ECU 30 million be made available urgently through budget transfers the details of which would be settled in accordance with the appropriate procedures.

Some Member States were contributing to the common effort, notably by providing means of transport.

Negotiations with the Gulf Co-operation Council

The Council noted that the conditions now obtained for negotiations to be opened with the countries of the Gulf Co-operation Council and asked the Commission to assure that the negotiations made rapid progress.

Syria: Financial Protocol

The Council approved the directives authorizing the Commission to negotiate a third Financial Protocol with Syria.

GERMAN UNIFICATION - INTERIM MEASURES

Further to its deliberations of 12 September 1990 and to the conclusion of the co-operation procedure with the European Parliament, the Council adopted the Directive and the Regulation on interim measures applicable after the unification of Germany on 3 October 1990 in anticipation of the adoption of the transitional measures proposed by the Commission in its communication of 21 August 1990 (for details of the measures see Press Release No 8110/90 Presse 127 of 12.09.1990).

REDIRECTING MEDITERRANEAN POLICY - COUNCIL CONCLUSIONS

1. The Council confirmed the need - particularly in the present situation in the region of the Mediterranean and Middle East - to expedite the current discussions on Commission proposals for stepping up the Community Mediterranean policy.

The Community and its Member States also resolved to give their support to the preparation of a regional co-operation policy aimed at making a constructive contribution to the solution of the structural problems affecting the Mediterranean and the Middle East from the point of view of that region's stability and economic and social well-being. This action, in the current circumstances, will be subject to full compliance by the countries concerned with the Security Council Resolutions adopted against the background of the Gulf crisis.

2. With this in mind, the Council held a discussion with a view to establishing, in a general context, guidelines for the points on which it appeared desirable to concentrate work in the immediate future.

3. The Council noted in a positive spirit the directives submitted by the Commission for the opening of negotiations for the renewal of the Financial Protocols with the countries of the Southern and Eastern Mediterranean. It would press on with the examination of those directives with a view to adopting them as soon as possible.
4. The Council agreed in principle on strong Community support for economic reform in these countries in concertation also with the Bretton Woods institutions.
5. The Council would give practical consideration to the principle of horizontal financial co-operation, particularly in the areas of regional co-operation, industrial co-operation and the environment. Mention was made of the importance which should be attached to the implementing procedures and arrangements for access to the benefits of such co-operation.
6. The Council noted that the Commission would be submitting a study of the desirability of establishing a financial institution for the Mediterranean countries, and would move swiftly to examine the matter.
7. The Council finally emphasized the importance of expanding trade in the region and with the Community as a factor which could help to resolve the economic and social problems.
8. The Council instructed COREPER to press on actively with examining the Commission communication, also in the light of the analyses by country which the Commission would shortly be submitting.

RELATIONS WITH THE COUNTRIES OF CENTRAL AND EASTERN EUROPE

Extension of the G-24 Action Plan

The Council adopted the Regulation extending economic aid to countries of Central and Eastern Europe other than Hungary and Poland, which until 3 October include the GDR, in order to support the process of economic and social reform under way in these countries. The Council also reached substantive agreement on the Regulation on dismantling quantitative restrictions applying to the countries of Central and Eastern Europe.

In the case of Romania, implementation of economic aid depends upon a decision to be taken by the Council; the Regulation on quantitative restrictions will enter into force on the same date as the trade and co-operation agreement with Romania.

Association Agreements

The Council:

- held a policy debate on the Commission communication concerning future Association Agreements with the countries of Central and Eastern Europe which followed on from the conclusions of the Dublin European Council in April and June 1990;
- found that reactions to the general approach and the framework sketched out by the Commission were in great measure favourable, and emphasized that the principle of differentiation must be taken into account;
- took note of a number of comments on the part of delegations as a result of which the Commission would be fully informed of Member States' positions when it embarked on the exploratory talks in which it was initially to engage

unw/PT/kr

17.IX.90

to engage with Poland, Czechoslovakia and Hungary; the Commission would be proposing negotiating directives specific to each of the countries involved;

- took note that the Commission would very soon present the Council with an overall account of the Community's financial commitments vis-à-vis the countries of Central and Eastern Europe and all other third countries.

Romania

The Council held a further exchange of views on the situation in Romania, after which it agreed to the signing of the Trade and Co-operation Agreement by the Community.

TRANSATLANTIC RELATIONS

The Council took note of the Presidency's account of preparations for a joint declaration on transatlantic relations.

The Council agreed to return to this matter at its informal meeting on 6 and 7 October 1990 in Asolo (Treviso).

RELATIONS WITH THE EFTA COUNTRIES

Progress of negotiations for the creation of a European Economic Area

The Council:

- took note of the Commission's oral report on the state of play in negotiations with EFTA, and noted delegations' comments

- reaffirmed the importance it attached to making rapid progress in these negotiations

- agreed to review the situation afresh at its meeting in October.

RELATIONS WITH ISRAEL

The Council formally agreed on the attitude to be adopted by the Community at the 8th meeting of the EEC-Israel Co-operation Council, which was held late that morning.

RELATIONS WITH ALGERIA

The Council also formally agreed on the attitude to be adopted by the Community at the 3rd meeting of the EEC-Algeria Co-operation Council, which was held early that evening.

APPLICATIONS FOR MEMBERSHIP - CYPRUS, MALTA

The Council decided that

- further to the letters dated 3 July 1990 from the Government of the Republic of Cyprus applying for membership of the EEC, EAEC and the ECSC
- further to the letters dated 16 July 1990 from the Government of the Republic of Malta applying for membership of the EEC, the EAEC and the ECSC

it would initiate the procedures laid down in Articles 237, 205 and 98 of the respective Treaties which provide for consultation of the Commission.

MISCELLANEOUS DECISIONS

CSCE - Conference on the Mediterranean

The Council approved the text of the Community contribution for the various items on the agenda of the Conference on the Mediterranean to be held in Palma de Majorca from 24 September to 20 October 1990.

Anti-dumping

The Council adopted a Regulation amending Regulation (EEC) No 2089/84 imposing a definitive anti-dumping duty on imports of certain ball bearings originating in Japan and Singapore. The following rates of anti-dumping duty have been set:

Japan: Sapporo Precision Ltd: 4,5%; Nankai Seiko Co. Ltd: 7%;
Nachi-Fujikoshi Corp: 8,1%; Koyo Seiko Co. Ltd: 8,7%; Nippon Seiko KK: 9,2%;
Inoue Jikuuke Kogyo Ltd: 9,2%; NSK Micro Precision Ltd: 9,2%; Others: 10%.
No duty is being applied to imports of products manufactured and sold by
Fujino Iron Works Ltd.

Singapore: All manufacturers/exporters: 33,89%.

The Council also adopted the Regulation repealing Regulation (EEC) No 2347/87 imposing a definitive anti-dumping duty on mechanical wristwatches originating in the USSR.

The Council noted in addition that the Commission was envisaging the conclusion of anti-dumping procedures on 18 September 1990, as a result of accepting the undertakings offered by the exporters concerning the following imports originating in China:

- tungsten ores and concentrates
- tungsten carbide and fused tungsten carbide
- tungstic oxide and tungstic acid.

Customs co-operation

The Council adopted the Decision concerning participation by the Community in negotiations on a Convention on the single goods declaration.

Environment

The Council adopted a common position on the text of a Council Directive on batteries and accumulators containing certain dangerous substances.

The aim of the Directive is to encourage recycling or controlled disposal of spent batteries containing dangerous substances. The Directive is also designed to promote the marketing of batteries in which the content of heavy metals and other dangerous and/or polluting substances is low (see Press Release 6175/90 Presse 81 of 7.VI.90).

Appointments

The Council appointed replacements for:

- a member of the Administrative Board of the European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions
- a full member of the Advisory Committee on Vocational Training
- an alternate member of the Advisory Committee on Freedom of Movement for Workers

17.IX.90

unw/PT/kr

- three members and three alternate members of the Advisory Committee on Safety, Hygiene and Health Protection at Work

 - two members and one alternate member of the Advisory Committee on Social Security for Migrant Workers.
-

Bruxelles; le 14 septembre 1990.

NOTE BIO (90) 261 AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

PREPARATION CONSEIL AFFAIRES GENERALES (N. Wegter)
Bruxelles, le 17 septembre 1990.

Relations avec les pays de l'Europe centrale et de l'Est

Il est intéressant de noter que la Présidence vise à traiter ce sujet de façon simultanée, c'est-à-dire dans le cadre de la coopération politique mais également au titre du Conseil général. Dans ce contexte, les points suivants seront discutés :

1. CSCE

Une discussion aura lieu sur la préparation du Sommet CSCE prévue du 19 au 21 novembre à Paris. Il est à signaler que les Ministres des Affaires Etrangères se référeront également à ce sujet à l'occasion de la réunion préparatoire à New York prévue pour les 1 et 2 octobre prochains.

La Commission, pour sa part, participe activement à la préparation de ce Sommet et veillera à ce que le rôle futur de la Communauté, y compris de la Commission européenne dans le cadre des travaux du CSCE, soit bien assuré.

2. PHARE

Un règlement sera adopté, normalement en point A, visant l'engagement de 200 millions d'Ecus pour l'exercice en cours servant de base financière aux programmes à lancer en faveur des 4 nouveaux pays bénéficiaires de l'action PHARE, à savoir la RDA, le CSSR, la Bulgarie et la Yougoslavie. La Commission vise encore à mettre certains programmes en vigueur vis-à-vis de ces pays pour l'exercice en cours pour l'équivalent total au montant précité, de sorte que l'application de ces programmes soit terminée pour la fin de l'exercice 91 au plus tard.

3. Restrictions quantitatives

Un règlement fera l'objet d'une discussion visant le démantèlement d'un certain nombre de restrictions quantitatives spécifiques concernant des importations de la Communauté en provenance de CSSR, Bulgarie, Roumanie et Yougoslavie. Sur la base de travaux préparatoires du Coreper, une solution est certainement possible bien que, pour l'instant, une délégation maintient une réserve pour les aspects concernant la Roumanie.

4. Accords d'association

A la demande de la Présidence même, un débat d'orientation aura lieu concernant la conception de la Commission sur les accords d'association à établir avec les pays de l'Europe centrale et de l'Est. Rappelons que cette conception a déjà trouvé un accueil politique favorable lors du Conseil Européen extraordinaire d'avril dernier et qu'il s'agit maintenant de discuter les explications de la Commission reprises dans le document sur cette même conception. (voir document COM (90) 398)

Sur cette base, il est espéré que la Commission sera en mesure d'entamer des contacts exploratoires avec les autorités des pays concernés, en premier lieu avec la Pologne, le CSSR et la Hongrie.

Rappelons que le Vice-Président Andriessen se rendra à Varsovie en visite officielle les 20 et 21 septembre prochains et y rencontrera plusieurs membres du Gouvernement, y compris le 1er Ministre M. Mazowiecky. A cette occasion, le sujet d'un futur accord d'association avec la Pologne sera sans doute discuté, bien que les implications des circonstances politiques actuelles et notamment du Golf feront également objet d'échanges de vues. D'ailleurs, le séjour du Vice-président sera aussi l'occasion d'ouvrir officiellement la délégation de la Commission à Varsovie.

Déclaration transatlantique

Dans le cadre de la suite donnée au discours du Secretary Baker de décembre dernier et portant entre autres sur les relations futures entre Washington et Bruxelles, le dernier Conseil européen de Dublin a déclaré ce qui suit : "The European Council expressed its satisfaction with the developments in the Community's relations with the United States, based on the structure laid down by the European Council in April and characterized by ever closer cooperation. They wish to take this cooperation further. Their commitment to this further cooperation could take the form of a joint transatlantic declaration on relations between the Twelve and the United States and Canada."

C'est la Présidence qui a tenu à lancer un débat d'orientation en la matière. En tenant compte de ce débat, il n'est pas exclu que la Commission fera sous peu des propositions plus concrètes en vue d'aboutir finalement à des conclusions définitives en la matière avec toutes les parties concernées, encore avant la fin de la Présidence italienne.

3. Relations CE/AELE

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour à la demande de la Présidence pour permettre à la Commission d'informer le Conseil sur l'état d'avancement des négociations actuellement en cours en vue de la création d'un "Espace Economique Européen". Normalement il ne devrait pas y avoir de large débat en la matière puisqu'il s'agit plutôt d'un échange de vues d'information. Rappelons qu'entretiens les négociations CE/AELE se poursuivent et c'est dans ce contexte que le Groupe à haut niveau se réunira à Bruxelles le 21 septembre prochain sur la base des rapports des 5 groupes de travail concernés, y compris le Groupe V, c'est-à-dire le groupe qui s'occupe des aspects institutionnels et juridiques. A ce dernier sujet, il n'est pas exclu que certains éléments nouveaux seront présentés par la Commission.

*
* *

Conseil Informel des Ministres du Commerce

Le 18 septembre prochain, une réunion informelle des Ministres du Commerce de la CE se tiendra à Rome, présidée par le Ministre Ruggiero, et qui débutera par un déjeuner. L'état des négociations dans le cadre de l'Uruguay Round fera l'objet d'échanges de vues au cours de cette réunion couvrant l'ensemble des 15 sujets. Il n'est donc pas exclu que référence soit faite au dossier agricole bien qu'il est évident que le débat à ce sujet ne peut avoir qu'un caractère restrictif du fait que des précisions ne sont pas encore connues en ce qui concerne la suggestion de M. Mc Sharry lancée au mois de juillet dernier de réduction au soutien de l'agriculture de 30% pour la période 86/96.

Rappelons que le sujet "état des négociations Uruguay Round" est inscrit à l'ordre du jour de la Commission de mercredi prochain.

Après la réunion informelle la Présidence a prévu un dîner avec les Ministres afin de discuter de façon informelle le sujet des importations futures des voitures japonaises dans la Communauté.

Rappelons également qu'à ce sujet nous n'avons pu confirmer hier des articles parus dans la presse japonaise suggérant qu'il y a déjà un accord de principe entre Tokyo et Bruxelles concernant le dossier voitures.

Nous avons rappelé hier que les contacts relatifs à ce dossier sont toujours en cours et que pour l'instant aucune conclusion définitive n'a été tirée.

Matériel diffusé au cours du rendez-vous de midi

IP 735 - Extraits du discours de Sir L. Brittan devant "Royal Institute of International Affairs, Chatham House, Londres" sur la politique de la concurrence et l'unification allemande

IP 736 - Visite du Président Delors en Tchécoslovaquie

IP 738 - Financements du FED

Memo 32 (rev) - Relations CEE-Malte

Memo 37 - Relations CEE-Algérie

Memo 41 - Relations CEE-Israël

Memo 42 - Relations CEE-Chypre.

Amitiés,
Bruno DETHOMAS.

13 7 4



Bruxelles, le 17 septembre 1990.

**NOTE BIO (90) 264 AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole**

CONSEIL AFFAIRES GENERALES (Unification allemande)

Le Conseil Affaires Générales a approuvé, le 17 septembre, les mesures provisoires qui permettront à la Commission d'appliquer des mesures transitoires dans l'ancienne RDA entre la date de l'unification (le 3 octobre) et l'adoption, après double lecture, par le Conseil du paquet de mesures transitoires. Toutes les délégations ont tenu à féliciter la Commission de son "excellent travail" malgré des délais extrêmement courts.

A M. Roland Dumas qui, tout en se félicitant de l'unification allemande, se plaignait des contrôles insuffisants en matière agricole et insistait pour que l'on redouble de vigilance, M. Delors a répondu :

- 1) que les contrôles aux frontières relèvent des administrations nationales au nom du principe de subsidiarité. Que la Commission ne contrôle donc a posteriori que sur une base statistique et l'examen des certificats d'origine ;
- 2) que la Commission pensait qu'après le 1er août, date de l'Union monétaire allemande et donc de l'Union douanière avec la Communauté, une possibilité de contrôle subsisterait. Les autorités allemandes n'ont pu maintenir ces contrôles.
- 3) Dans ces conditions, une seule solution subsistait : que les autorités allemandes aident à l'exportation d'une partie du cheptel est-allemand. Les accords conclus avec l'URSS et la Roumanie devraient ainsi permettre l'exportation de plus du tiers du cheptel de vaches laitières de RDA.
- 4) Que, face à une évolution qui veut que la consommation progresse moins vite que la production, la Commission a usé ces dernières semaines des instruments qui sont à sa disposition : les stocks de viande de boeuf ont augmenté de 200.000 T et les exportations ont été stimulées.

Grâce à ces mesures et aux efforts de Bonn, les prix se sont légèrement redressés ces derniers jours et les difficultés présentes devraient être surmontées. Mais le président Delors a aussi dit son inquiétude devant le fait que nombre d'Etats membres ne respectaient pas les dispositions communautaires sur les anabolisants. Si cela devait se poursuivre, la Commission sera contrainte d'agir, a prévenu M. Delors.

Le Conseil a ensuite traité du Golfe.

RENDEZ-VOUS DE MIDI - MATERIEL DIFFUSE

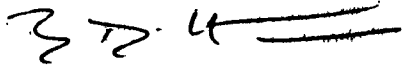
IP 739 - La Communauté participe au programme scientifique "Frontières humaines".

IP 740 - Regional Policy - M. Millan in Denmark

IP 742 - Résumé discours K. Van Miert devant les banques anversoises.

1 anti dumping : importations fibres textiles synthétiques de polyesters
originaires des EU du Mexique, de Roumanie, de Taiwan, de Turquie et de
Yougoslavie.

Statistiques chômage.



Amitiés,
Bruno Dethomas

Bruxelles, le 17 septembre 1990.

**NOTE BIO (90) 264 (suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole**

CONSEIL AFFAIRES GENERALES (N. Wegter)

Relations avec les pays d'Europe Centrale et de l'Est

1. Accords d'association

Le Conseil a eu un bref débat en ce qui concerne la Communication de la Commission précisant les objectifs et le contenu du cadre général envisagé pour les futurs "accords européens" avec les pays de l'Europe centrale et orientale (à l'exception de l'URSS).

Le Vice-Président Andriessen a notamment rappelé les deux notions essentielles à la base de cette conception, à savoir la conditionnalité tant sur le plan politique qu'économique ainsi que la nécessité d'une différenciation pour tenir compte des spécificités des pays en question.

Le débat a clairement démontré l'accueil très favorable de l'ensemble du Conseil vis-à-vis de la Communication de la Commission et il a été entendu que, sur cette base, la Commission entamera des contacts exploratoires notamment avec la Pologne, la Hongrie et le CSSR.

Dans un stade ultérieur, la Commission informera le Conseil des résultats de ses contacts et soumettra simultanément des propositions concrètes pour des directives de négociation avec les trois pays en question.

2. Restrictions quantitatives

Sans qu'un débat ait été nécessaire en la matière, le Conseil a adopté la proposition de règlement visant le démantèlement des restrictions quantitatives concernant des importations en provenance de certains pays de l'Est, étant entendu que le règlement, pour l'instant, ne s'applique pas encore à la Roumanie mais que cette application sera prévue dès la mise en vigueur de l'accord de coopération CE-Roumanie.

3. Extension de l'aide économique

Egalement sans débat, le Conseil a adopté le règlement visant l'extension de l'aide économique (PHARE) au CSSR, la Bulgarie, la Yougoslavie et la RDA. Cette extension implique un engagement financier de 200 millions d'écus pour l'exercice 1990 afin de financer ainsi une première série de programmes à convenir avec les pays en question.

Quant à la RDA, il est évident que des programmes ne seront lancés que dans la mesure où ils seront encore convenus avant le 3 octobre prochain.

Déclaration transatlantique

La Présidence ne s'est limitée qu'à une brève information procédurale après avoir constaté qu'elle a saisi les délégations d'un document de sa part reprenant "quelques réflexions" en ce qui concerne le contenu d'un texte éventuel en la matière.

La Présidence a constaté que le sujet sera abordé à l'occasion de la réunion informelle des Ministres des Affaires Etrangères, les 6 et 7 octobre prochains afin de préparer une position du Conseil avant la session du Conseil européen du 27 octobre. Ensuite, la Présidence a suggéré, dans l'hypothèse que Washington puisse également souscrire au texte de déclaration à discuter, que la Déclaration finale serait souscrite par les deux parties à la veille du Sommet du CSCE à Paris.

A ce sujet, la délégation irlandaise a mis en garde le Conseil du fait que ce timing pourrait coïncider avec l'issue de l'Uruguay Round et par conséquent se situer dans une époque relativement difficile.

Négociations avec l'AELE

Le très bref débat en ce qui concerne l'état des négociations avec l'AELE a clairement confirmé les observations déjà précisées par le Vice-Président Andriessen, à savoir que les deux obstacles principaux de ces négociations concernent d'une part les aspects institutionnels, et d'autre part l'ampleur de l'acquis communautaire à reprendre par l'AELE.

Bien que certaines délégations ont insisté sur une certaine flexibilité de la part de la Communauté en ce qui concerne le premier volet, d'autres ont mis en évidence la nécessité d'aboutir à un accord qui couvre suffisamment de substance pour justifier ainsi l'exercice entamé.

Le Vice-Président Andriessen a nié le lien officiel entre les deux volets énumérés tout en admettant cependant qu'un certain parallélisme doit être maintenu entre les deux sujets pendant les négociations.

En ce qui concerne les aspects institutionnels, M. Andriessen a fait part du fait que la Commission a saisi les parties concernées récemment de quelques nouveaux éléments dans un souci d'atteindre ainsi une solution raisonnable en la matière.

Il a finalement été conclu que le Conseil reviendra sur l'ensemble de ce dossier lors de sa session du mois d'octobre afin d'avoir à cette occasion un débat de fond sur les possibilités de faire avancer ces négociations, qui, de l'avis du Vice-Président Andriessen, devraient être conclues définitivement pendant les premiers mois de l'année 91.

Amitiés,
B. Dethomas.



Bruxelles, le 18 septembre 1990

NOTE BIO (90) 264 suite 2 AUX BUREAUX NATIONAUX
cc aux Membres du Service du Porte-Parole

Conseil Affaires Générales (17.9.90)
CRISE DU GOLFE
(J. Vale de Almeida)

Le Conseil a terminé ses travaux sur ce point de l'ordre du jour lundi soir avec l'approbation d'une déclaration politique sur différents aspects de la crise.

Plus ferme dans sa partie politique et diplomatique, mais moins ambitieuse en ce qui concerne l'assistance financière aux pays les plus touchés par la crise, la déclaration reflète l'évolution de débat. Celui-ci a été axé sur les mesures de rétorsion à l'égard des actions irakiennes contre les ambassades du Koweït - sur lesquelles un consensus solide a été dégagé - et sur la dimension et les modalités de l'assistance financière à l'Égypte, à la Jordanie et à la Turquie.

Sur ce dernier point, des divergences sont apparues en ce qui concerne I) l'évaluation des besoins réels des pays en cause; II) la répartition des charges financières au sein des Douze (contributions nationales) entre les Etats membres et le budget communautaire et aussi entre la Communauté et ses partenaires dans un effort international d'assistance (pays du Golfe et autres pays industrialisés).

L'incidence budgétaire de l'opération a aussi pesé dans le résultat final, qui a été qualifié pour M. DELORS comme "insatisfaisant". Selon lui, la décision prise risque d'être interprétée comme "élément de l'indécision communautaire" à l'égard d'un dossier qui avait fait l'objet d'une décision politique de principe (le 7 septembre à Rome), d'un débat au sein du Conseil ECO-FIN et d'une adéquate préparation par la Commission (depuis le 22 août).

Le Président de la Commission a aussi rappelé les délais de mise en oeuvre d'une opération financière de ce genre, ce qui accentue encore, selon lui, l'urgence d'une décision communautaire.

Ci-dessus le texte de la déclaration sur la crise du golfe adoptée par le Conseil, aussi que des autres décisions concernant d'autres aspects du dossier :

"Déclaration sur la crise du Golfe

La Communauté et ses Etats membres condamnent une nouvelle fois, avec la plus grande fermeté, la politique d'agression brutale du gouvernement irakien, la recrudescence des persécutions infligées à la population koweïtienne et aux ressortissants étrangers au Koweït et en Irak, les prises d'otages et la violation inacceptable de locaux diplomatiques au Koweït. Ils se félicitent de l'adoption à l'unanimité par le Conseil de Sécurité de la résolution 667, condamnant l'Irak pour ses actions qui constituent des violations flagrantes du droit international et mettant ce pays devant ses responsabilités.

La Communauté Européenne et ses Etats membres avaient déjà déclaré clairement qu'ils considéreraient tout acte commis contre un ou plusieurs d'entre eux comme les affectant tous. En réponse aux nouveaux et très graves actes d'illégalité contre leurs Ambassades à Koweït, et tenant compte des mesures déjà adoptées par certains Etats membres, ils ont décidé d'un commun accord d'expulser le personnel militaire affecté aux Ambassades irakiennes et de limiter la liberté de mouvement du personnel de ces Ambassades.

Dans le même esprit de solidarité, ils ont convenu que leurs Ambassades à Koweït prendraient en charge collectivement, en particulier pour ce qui concerne la protection des ressortissants, les responsabilités de celles dont le personnel est contraint de quitter le Koweït à la suite des actions illégales des autorités irakiennes. Ce retrait du personnel étant dû uniquement à l'impossibilité matérielle de rester sur place, ces Ambassades sont considérées ouvertes.

La Communauté et ses Etats membres jugent indispensable que l'embargo décidé par les Nations Unies amène le gouvernement actuellement en place à Bagdad à prendre conscience du caractère suicidaire de son comportement à l'égard de la communauté internationale. A cette fin, pour ce qui les concerne, ils réaffirment leur volonté de mettre en oeuvre toutes les mesures nécessaires pour renforcer l'efficacité de l'embargo sous toutes ses formes et de se consulter activement afin de promouvoir l'introduction de mesures de contrôle de l'embargo et le renforcement des sanctions à l'encontre de l'Irak dans les enceintes compétentes.

Dans cette perspective, ils renouvellent leur appel pressant pour tout les Etats appliquent strictement et fassent appliquer par leurs ressortissants les résolutions du Conseil de Sécurité. A cette fin, ils sont convenu d'entreprendre des démarches diplomatiques auprès des pays soupçonnés de ne pas respecter l'embargo afin de les rallier à l'action internationale décidée par les Nations Unies et au besoin d'envisager l'introduction de mesures appropriées - économiques ou autres - en conformité avec les résolutions du Conseil de Sécurité, à l'encontre des Etats ne respectant pas l'embargo.

Conformément à l'engagement pris lors de la réunion ministérielle extraordinaire du 7 septembre à Rome dans l'esprit de l'article 50 de la Charte des Nations Unies, la Communauté et ses Etats membres réaffirment leur volonté de fournir une assistance significative à court terme en faveur des pays qui sont plus particulièrement affectés par la stricte mise en oeuvre de l'embargo et notamment l'Egypte, la Jordanie et la Turquie. La Communauté est déterminée à assister ces pays dans les sacrifices que leur impose la crise internationale actuelle. La Communauté se félicite des contributions nationales substantielles déjà annoncées par certains Etats membres et note que d'autres Etats membres annonceront rapidement leurs contributions. Les propositions d'aide économique soumises par la Commission (1,5 milliards d'ECUS) seront examinées d'urgence. Dans ce contexte, la Commission fournira une nouvelle évaluation des besoins des pays concernés, des contributions déjà annoncées par d'autres pays et les institutions internationales, ainsi que des contributions nationales des Etats membres. Le Conseil adoptera une décision définitive avant la fin du mois de septembre.

Par ailleurs, la Communauté et ses Etats membres s'engagent à examiner - en coordination avec d'autres Etats et institutions internationales - la possibilité d'une assistance économique en faveur d'autres pays également affectés par la crise du Golfe.

Aide d'urgence communautaire pour les réfugiés provenant de l'Irak et du Koweït

Le Conseil a confirmé la nécessité, en sus de l'aide humanitaire déjà fournie par la Communauté, d'un effort communautaire substantiel pour aider au rapatriement des réfugiés d'Irak et du Koweït.

Il a pris acte de ce que la Commission avait dégagé, dès le 5 septembre 1990, 15 millions d'Ecus supplémentaires et qu'elle se propose que 30 Mécus supplémentaires soient dégagés d'urgence par des virements budgétaires dont les détails seront réglés par les procédures appropriées.

Des Etats membres contribuent à l'effort commun, notamment en fournissant des moyens de transport.

Négociations avec le Conseil de Coopération du Golfe

Le Conseil a pris acte de ce que les conditions sont désormais réunies pour ouvrir les négociations avec les pays du Conseil de Coopération du Golfe et a invité la Commission à faire en sorte que ces négociations puissent progresser rapidement.

Protocole Financier avec la Syrie

Le Conseil a approuvé les directives permettant à la Commission de négocier un troisième Protocole financier avec la Syrie.

Amitiés
B. DETHOMAS